

Communiqué de presse de George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer

Paris, le mardi 6 octobre 2015

Le ministère des Outre-mer s'engage contre l'illettrisme

La ministre des Outre-mer, George Pau-Langevin et madame Marie-Thérèse Geffroy, présidente de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) ont signé ce mardi 6 octobre une convention de partenariat.

La situation de l'illettrisme est préoccupante sur l'ensemble de notre territoire. Elle l'est avec une acuité particulière dans les territoires d'Outre-mer. En 2012, cette situation concernait 7% de nos compatriotes de l'hexagone soit près de deux millions et demi d'hommes et de femmes. Dans les départements d'Outre-mer, cette proportion peut-être deux à trois fois plus élevée.

La convention signée avec l'ANLCI s'articule autour de deux axes :

- 1- la mesure de l'illettrisme et sa gouvernance
- 2- la prévention et la lutte contre l'illettrisme

L'ensemble des mesures qui seront déployées va permettre d'améliorer les conditions d'accompagnement et de réduire de manière significative le nombre de jeunes et d'adultes ultramarins en situation d'illettrisme.

La ministre a beaucoup insisté sur l'importance de la mobilisation collective de tous les acteurs publics ainsi que des partenaires sociaux et des entreprises. Elle a également mis l'accent sur l'importance de la prévention, sur l'innovation et sur l'expérimentation qui permettent par des outils pédagogiques performants de favoriser et d'optimiser le transfert de connaissances.

La convention signée ce jour concrétise l'action du ministère en matière de politique de lutte contre l'illettrisme et s'inscrit dans le cadre des priorités nationales engagées par le Gouvernement.